

## L'INTÉGRATION DES APPRENTISSAGES : DES VISÉES AMBITIEUSES À POURSUIVRE

### Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

**Québec, le 4 août 2011** – Le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui un avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Le projet vise à retirer le programme *Projet intégrateur* de la liste des matières obligatoires en 5<sup>e</sup> secondaire et à augmenter en conséquence le nombre d'heures et d'unités des matières à option, ce qui aurait pour effet de ne plus assurer l'accès de tous les élèves à ce programme.

Dans son avis, le Conseil invite la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à préserver, pour tous les élèves, les objectifs d'intégration des apprentissages portés par le programme *Projet intégrateur*. Le Conseil recommande ainsi à la ministre de ne pas procéder à la modification proposée. Il appelle à un certain réalisme pédagogique en rappelant que le Programme de formation de l'école québécoise n'est appliqué en 5<sup>e</sup> secondaire que depuis 2009; celui-ci et le programme *Projet intégrateur* requièrent une appropriation de la part du personnel enseignant et des élèves et il faut, en conséquence, accorder le temps nécessaire pour mettre en œuvre de tels changements.

Pour le Conseil, la contribution du programme *Projet intégrateur* au rehaussement du curriculum et aux besoins de formation des jeunes, l'adhésion significative des acteurs aux visées de ce programme ainsi que les expériences positives d'implantation après seulement deux ans d'expérimentation volontaire plaident en faveur de son maintien comme matière obligatoire au second cycle du secondaire, assurant ainsi l'accès à tous les élèves.

Le programme *Projet intégrateur* consiste, pour l'élève, à réaliser un projet concret dans un de ses champs d'intérêt. Dans ce projet, l'élève aura à intégrer les connaissances, les compétences et les expériences acquises tout au long de son parcours scolaire. L'intérêt principal du projet réside notamment dans la démarche qui permet à l'élève de faire des liens entre ses apprentissages, ce qui constitue une habileté essentielle dans une perspective d'éducation tout au long de la vie.

Le milieu expérimente sur une base volontaire le programme *Projet intégrateur* depuis 2009, et les acteurs interrogés témoignent de sa valeur pour tous les élèves, à la fois sur le plan pédagogique, parce qu'il donne du sens aux études, et sur le plan personnel, parce qu'il suscite la motivation et qu'il peut favoriser l'orientation professionnelle en permettant l'approfondissement de sujets d'intérêt personnel.

.../2

Toutefois, le Conseil constate également que l'implantation du programme *Projet intégrateur* pose des défis organisationnels et pédagogiques qui exigent que le milieu dispose de suffisamment de temps pour s'approprier ses visées, pour offrir le soutien requis au personnel concerné, pour trouver des solutions aux défis et pour procéder aux ajustements qui permettent d'adapter, si nécessaire, le programme aux besoins des élèves et aux réalités de leurs écoles. Le Conseil considère qu'une approche progressive pour l'application du programme *Projet intégrateur* est une condition nécessaire pour faciliter sa mise en place.

C'est pourquoi le Conseil invite la ministre et les acteurs à convenir d'un tableau de bord de gestion pour les prochaines années qui permette, à terme, à tous les élèves de réaliser un projet intégrateur et à s'assurer, à la lumière des expériences vécues, d'ajuster le programme *Projet intégrateur* pour que les milieux puissent l'enrichir ou l'adapter selon les besoins des élèves et les réalités scolaires qui les caractérisent.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de vingt et un membres nommés par le gouvernement et qu'il a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation pour veiller à l'ajustement continu du système éducatif.

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil peut être consulté sur son site Internet à l'adresse <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

– 30 –

Source : Lucie Bouchard  
Secrétaire générale  
Conseil supérieur de l'éducation

Information : Claude Painchaud  
Directeur de l'administration et des communications  
Tél. : 418 643-3850  
Cell. : 418 951-3436